

<http://eps.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1146>



# L'inaptitude et l'enseignement adapté aux CAP-BEP

- Examens & Évaluations - C.A.P. et B.E.P. -



Date de mise en ligne : vendredi 27 mars 2009

---

Copyright © EPS - académie de Rouen - Tous droits réservés

---

Conjointement aux textes spécifiques concernant les examens en EPS dont les références sont accessibles à la rubrique [Textes réglementaires](#), la circulaire n° 94-137 parue au BO n° 15 du 14 avril 1994, le décret n°88-977 et l'arrêté du 13/09/89 apportent les précisions sur l'information à caractère médical.

## Certificat médical

Vous pouvez télécharger un exemplaire d'un certificat médical type élaboré en conformité avec les textes en vigueur :

- ▶ [CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE PARTIELLE\\* OU D'INAPTITUDE TOTALE A LA PRATIQUE DE L'EPS](#) et consulter le BO n°38 du 26/10/1989

## L'inaptitude

Les candidats présentant une inaptitude attestée par l'autorité médicale scolaire peuvent relever de différentes situations :

- ▶ l'inaptitude est temporaire et empêche l'évaluation d'une épreuve à la date prévue : le candidat peut bénéficier d'épreuve de rattrapage
- ▶ le candidat scolarisé présente une inaptitude partielle qui ne l'empêche cependant pas de pratiquer certaines activités de manière adaptée : il pourra bénéficier dans l'établissement de scolarisation d'un enseignement adapté et d'un contrôle en cours de formation portant sur deux épreuves adaptées.
  - pour le candidat présentant le même type d'inaptitude partielle et auquel ne peut être proposé un enseignement adapté, il est organisé un contrôle ponctuel portant sur une épreuve adaptée.
- ▶ si ce contrôle ponctuel ne peut être mis en place par l'établissement le candidat pourra subir une épreuve terminale adaptée organisée au niveau académique.
- ▶ le handicap empêche toute pratique adaptée de l'EPS ; le candidat est alors dispensé de l'épreuve dont le coefficient est alors neutralisé.

## L'enseignement et les épreuves adaptées

### Le contrôle en cours de formation

Les équipes d'enseignants des lycées professionnels sont tenues d'organiser les épreuves adaptées évoquées ci-dessus.

Le tableau suivant regroupe les épreuves proposées par le groupe académique de réflexion sur l'EPS adaptée. CAP-BEP 2007 Contrôle en Cours de Formation

Classification des postes (FE, F1, F2, F3, D1, D2, D3)	Natation (DV1, DV2, DV3, IP, G1, G2, G3, G4)
<a href="#">Slalom en fauteuil</a> (FE, F1, F2, F3)	<a href="#">Natation : évolution aquatique</a> (G1, G2, G3, G4)
<a href="#">Course de durée</a> (D2, D3, F2, F3)	<a href="#">Course de Demi fond</a> (D2, D3)
<a href="#">Tennis de table</a> (F1, F2, F3, D1, D2, D3, IP)	<a href="#">Sarbacane</a> (Tous types de handicaps ou d'inaptitudes)

Par ailleurs des éléments de méthodologie destinés à soutenir la démarche des enseignants souhaitant approfondir






cet aspect de leur enseignement sont disponibles à la rubrique [Enseignement adapté](#) de ce site ; on peut y trouver en particulier des informations relatives à l'élaboration d'épreuves personnalisées.

### Le contrôle terminal

Dans le cas où un candidat présentant un handicap n'aura pu subir une épreuve adaptée d'EPS en contrôle en cours de formation ni en contrôle terminal adapté dans son établissement, il aura la possibilité de subir une des épreuves adaptées proposées au niveau académique.

Pour cela il devra présenter le jour de l'épreuve un certificat médical mentionnant la catégorie de handicap ou d'inaptitude ([en référence à la circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994](#)) auquel il appartient.

Les épreuves proposées pour la session 2018 sont :

CA	Référentiels	Fiches disponibles
	<a href="#">Athlétisme : 3x500m</a> Candidat debout ou fauteuil	- Fiche individuelle de projet et de notation 
	<a href="#">Marche : 3x500m</a> (D3, IP)	- Fiche jury  - Fiche individuelle de projet et de notation 
	<a href="#">Natation Sportive</a> (DV1, DV2, DV3, IP, G1, G2, G3, G4)	- Fiche jury 
	<a href="#">Tennis de table</a> (F1, F2, F3, D1, D2, D3, IP)	- Fiche jury  - Fiche individuelle de notation 